

Paris : un vice-président du TGI mis en examen pour proxénétisme



C'est une prostituée d'origine gabonaise qui a révélé cette affaire de proxénétisme impliquant un magistrat à la Brigade de répression du proxénétisme à Paris

L'affaire aurait pu se dérouler à Genève, ville où l'absence d'honnêteté de plusieurs magistrats a été révélée, il y a un peu plus de deux ans, par Sophie Roselli, l'enquêtrice en chef du quotidien « La Tribune de Genève ». Cette journaliste d'investigation a dénoncé pas mal de corruption dans la ville au bord du Léman, dans cette Suisse où les banques lavent plus blanc que blanc. Genève est désormais rattrapée par Paris et

les grandes villes françaises.

L'affaire du vice-président du tribunal de grande instance de Paris constitue un épisode de plus dans les dérives des magistrats en France. Selon des informations confirmées par une source judiciaire contactée par téléphone, mais qui souhaite conserver l'anonymat, un vice-président du tribunal de grande instance de Paris est soupçonné d'avoir bénéficié, sur le sol français, des revenus d'une prostituée d'origine gabonaise. Âgé de 58 ans, ce vice-président de la 2^e chambre a été mis en examen mercredi 6 janvier 2020 à l'issue de sa garde à vue, puis remis en liberté. Il est néanmoins placé sous contrôle judiciaire. Il n'a pas été suspendu de ses fonctions.

J'ai beaucoup enquêté et écrit sur la prostitution, publiant encore un livre sur le sujet fin novembre.

<https://ripostelaique.com/octopus-accuse-macron-il-a-livre-40-000-etudiantes-a-la-prostitution.html>

C'est la première fois que je croise médiatiquement un « magistrat proxénète », un « Prosper », qui plus est, dans le principal tribunal de France. Évolution inéluctable de cette justice confiée par Emmanuel Macron à Éric Dupond-Moretti.

Contrairement aux premières informations diffusées par le parquet de Nanterre, juridiction où l'affaire a été dépaysée pour éviter les conflits d'intérêts au TGI de Paris, l'affaire repose sur une dénonciation.

<https://www.notretemps.com/retraite/un-magistrat-parisien-mis-en-examen-pour-afp-202101,i235012>

Une jeune prostituée, qui aura 23 ans en mars prochain, avec laquelle le magistrat était en couple, s'est présentée à la police pour dénoncer le comportement de son ex-compagnon. Elle avait déposé plainte le 13 janvier 2020 auprès de la Brigade

de répression du proxénétisme à Paris (*1). Puis la procédure a été transférée au TGI de Nanterre pour éviter tout risque de collision avec les enquêteurs et les magistrats en charge du dossier. Cela a pris beaucoup de temps, près d'une année.

L'enquête et le transfert auraient sans doute été plus rapides pour un « mac ordinaire », un de ceux qui prolifèrent dans les grandes villes. Bien que certains semblent protégés par les services de police.

Ce qui permet aujourd'hui à Me Combles de Nayves, l'avocat du magistrat parisien mis en examen, d'expliquer que, depuis un an, « son client n'est plus avec la jeune prostituée... »

Me Combles de Nayves ajoute : « Mon client est tombé amoureux de cette femme en 2017. Elle est venue habiter chez lui, ils ont eu un enfant ensemble. Il a tout fait pour qu'elle arrête de se prostituer... Le juge a ainsi vendu des biens immobiliers pour financer l'achat d'une maison pour sa compagne dans son pays d'origine, le Gabon. Il lui a versé plus de deux-cent-mille euros durant leur période de vie commune. »

Me Combles de Nayves, l'avocat du magistrat parisien, tente d'expliquer le comportement de son client en le décrivant comme « un magistrat du siège humaniste, passé par plusieurs grandes juridictions de la région parisienne... ». Et le dit très soucieux des droits de l'homme (peut-être moins des droits de la femme) – et notamment des étrangers – et peu friand de la détention provisoire systématique.

Mais aujourd'hui, ce vice-président de la 2^e chambre du tribunal de grande instance de Paris va devoir répondre de ses actes devant ses pairs pour des soupçons infamants et aux antipodes des valeurs professionnelles indispensables pour exercer dans la magistrature.

Cinq jours après le dépôt de sa plainte, le 18 janvier 2020, la jeune femme, qui faisait à nouveau « commerce de ses

charmes » serait entrée sans y être invitée chez son ex. La rencontre aurait tourné « vinaigre », selon des informations communiquées par le parquet de Nanterre.

<https://www.lefigaro.fr/flash-actu/un-magistrat-parisien-mis-en-examen-pour-proxenetisme-20210107>

Cette nouvelle affaire impliquant un magistrat de haut rang survient après une série d'affaires troublantes :

<https://ripostelaique.com/le-premier-juge-de-france-mis-en-examen-pour-4-agressions-sexuelles.html>

<https://ripostelaique.com/magistrat-a-privas-le-jour-escroc-internet-la-nuit.html>

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2008/08/22/01016-20080822ARTFIG00261-un-magistrat-de-montpellier-en-prison-pour-corruption-.php>

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/nimes-avocat-general-radie-avoir-tente-voler-billet-20-euros-1072511.html>

https://www.lepoint.fr/justice/un-haut-magistrat-vire-pour-avoir-tente-de-voler-20-euros-a-un-collegue-25-08-2016-2063731_2386.php

<https://www.ladepeche.fr/2020/06/12/dijon-un-magistrat-mis-en-examen-pour-avoir-propose-des-rapports-sexuels-avec-sa-fille-12-ans-a-des-inconnus-sur-internet,8929709.php>

<https://www.leparisien.fr/faits-divers/le-haut-magistrat-detenu-plus-de-5-000-images-pedophiles-19-06-2006-2007087953.php>

https://fr.wikipedia.org/wiki/Cat%C3%A9gorie:Magistrat_condamn%C3%A9_p%C3%A9nalement_ou_sanctionn%C3%A9_disciplinairement

<https://www.lanouvellerepublique.fr/poitiers/poitiers-un-juge-suspendu-et-condamne-pour-des-violences-conjugales>

Vu le grand nombre de cas de magistrats qui dérapent et qui

franchissent la « border line », il serait temps d'imposer une réforme du système et un suivi psychiatrique de tous les magistrats. Car tous ces juges peuvent, du jour au lendemain, vous priver de liberté. Il serait donc judicieux de leur imposer une expertise psychiatrique chaque année, ou deux fois par an, pour vérifier qu'il n'y a pas de "fusible grillé".

Francis GRUZELLE

Carte de Presse 55411

(*1) La Brigade de répression du proxénétisme (BRP) est un service spécialisé de la police judiciaire. Son rôle est de lutter contre le proxénétisme et surveiller la prostitution. Elle est également engagée contre l'ensemble des délits d'ordre sexuel, comme les viols et l'exhibitionnisme par exemple.

Les débuts de la Brigade de répression du proxénétisme datent de 1747 avec la création de la première police des mœurs, appelée bureau de la discipline des mœurs. C'est un lieutenant général de police, Nicolas René Berryer, qui en est à l'origine.